

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.

A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS.
Chez M. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 Juin 1877.

SÉNAT.

Hier mercredi, M. le président d'Audiffret-Pasquier a donné la parole à M. Depeyre pour le dépôt de son rapport sur la dissolution.

M. Depeyre. — Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le rapport présenté par la commission que les bureaux ont nommée à l'effet d'examiner la proposition de dissolution.

Plusieurs membres. — Lisez ! lisez !
M. Depeyre. — Sur l'invitation qui lui en est faite par M. le Président de la République, le Sénat est appelé à exercer la plus haute de ses prérogatives.

Dans le Message qu'il a adressé au Sénat, M. le Président de la République vous a fait connaître son intention de dissoudre la Chambre des députés, et il vous demande votre avis conforme aux termes de la Constitution.

La commission que vous avez nommée vient vous présenter le résultat de ses délibérations.

Pour apprécier les motifs de la résolution proposée au Sénat, il est nécessaire de retracer l'histoire des divers événements qui ont précédé cet acte de l'initiative présidentielle.

Le 17 mai, le maréchal de Mac-Mahon se séparait du ministère, qui était présidé par l'honorable M. Jules Simon. Il usait ainsi du droit qui lui appartient de choisir ses ministres, et il faisait connaître les graves raisons qui l'avaient décidé à user de ce droit.

Deux ministères s'étaient succédé, ministères à l'aide desquels le Maréchal espérait trouver pour le gouvernement l'autorité nécessaire pour lui assurer une part d'influence indispensable.

Deux fois cette espérance a été déçue, et cependant la composition de ces ministères prouvait son désir d'éviter les dissentiments, d'écarter les conflits, et indiquaient clairement une pensée incontestable de conciliation, d'apaisement.

Le Maréchal désirait ainsi amener l'accord sur le terrain conservateur et empêcher la République de devenir un instrument pour la réalisation d'un programme menaçant pour les vrais intérêts du pays. (Protestations à gauche.)

Encore une fois, tous ces efforts ont échoué. On a pu dire un jour que c'était la majorité qui possédait le gouvernement, mais que le gouvernement ne possédait pas de majorité. (Bruit.) Telles sont les causes du dissentiment.

M. le Président de la République a dû s'arrêter ; alors fut formé le nouveau cabinet. Alors intervint la prorogation. Elle fut malheureusement précédée par un manifeste signé de 363 membres de la Chambre des députés.

A gauche. — Eh bien ! où est le mal ?
A droite. — Ecoutez donc !

M. Depeyre. — Si des doutes pouvaient subsister sur le caractère de cette manifestation, ils seraient aisément dissipés devant les commentaires qu'en ont donnés ceux qui l'ont signé. Tel est le conflit sur lequel le Sénat a à statuer.

Après avoir constaté qu'aucun ministère ne pouvait subsister sans rechercher l'appui du parti radical, M. le Président de la République déclare le désaccord et demande la dissolution de la Chambre des députés.

La commission, à la majorité de 6 voix contre 3, a pensé qu'il y avait lieu de répondre par un avis conforme à la proposition du Président de la République.

M. le rapporteur, revenant sur le débat qui eut lieu au sujet du droit de dissolution lors de la discussion des lois constitutionnelles, rappelle qu'on objectait que le président des Etats-Unis n'avait pas ce droit.

Eh bien ! voici, dit le rapporteur, ce que répondait l'honorable M. Dufaure à cette objection. Il déclarait que la France avait

besoin d'être gouvernée, et que ce serait une occasion naturelle pour le pays de manifester sa volonté.

Cette discussion a nettement déterminé le caractère de la prérogative confiée au Président de la République. Le Président constate le désaccord : il réclame l'avis du Sénat, et voici quel est alors le rôle du Sénat :

Le Sénat doit rechercher si le Président de la République, en demandant la dissolution, obéit à un véritable intérêt public, ou s'il cède à l'impatience du frein. (Interruptions à gauche.)

Tout ce que le Président de la République a fait depuis son avènement au pouvoir proteste contre cette dernière interprétation. Le Président de la République a obéi aux sentiments les plus généreux et les plus patriotiques et à une conviction profonde en demandant la dissolution.

La majorité de la commission croit que le conflit ne saurait trouver une autre solution, et nous espérons que le Président de la République trouvera, dans les nouveaux mandataires du pays, le moyen d'accomplir jusqu'à la fin sa noble mission. (Vive approbation à droite.)

Votre commission n'a pas été unanime dans son avis : 3 collègues se sont séparés de la majorité ; d'après eux, rien ne justifie la mesure proposée par M. le Maréchal.

En effet, ont-ils dit, il n'y a pas eu de conflit entre la Chambre des députés et le Président de la République.

Si le Maréchal croyait devoir se séparer de M. J. Simon, ce n'était pas une raison pour proposer la dissolution.

Ce n'était pas non plus une raison pour appeler au pouvoir des ministres dont les sentiments paraissent contraires aux institutions républicaines.

Les membres de la minorité ont également demandé ce que ferait le Président de la République si les élections étaient contraires à ses désirs.

Il est aisé de répondre à ces objections ; d'abord, sur la question du changement de

ministère, quel ministre choisi dans les rangs où siège l'honorable M. Dufaure eût été plus heureux que notre éminent collègue ?

Il eût fallu aller chercher plus loin, et sans doute remettre le gouvernement aux mains de ceux qui ont déjà pris le gouvernement de la Chambre.

Au sujet des institutions qui nous régissent, il y a lieu de déclarer que, jusqu'à l'heure où elles pourront être révisées, les lois constitutionnelles seront respectées.

Le Président de la République a dit fièrement et justement que nul en Europe ne doutait de sa parole. Qui donc aujourd'hui comme hier oserait en douter en France ? (Applaudissements à droite.)

S'efforcer de faire croire à l'Europe qu'il y a en France un parti qui veut la guerre et de faire croire à la France qu'on nous menace à l'extérieur, est une politique qui sera sévèrement jugée et ne trompera personne. (Vive approbation à droite.)

La France, les gouvernements étrangers le savent, désire aujourd'hui la paix avec autant d'énergie qu'elle s'opposait jadis à la guerre à outrance à laquelle on voulait la pousser. (Approbation à droite.)

La commission nommée par le Sénat propose la résolution suivante :

« Vu le Message de M. le Président de la République, en date du 16 juin, par lequel il fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés, lui demande l'avis prescrit par l'article 5 de la loi sur les pouvoirs publics.

» Le Sénat émet un avis conforme à la proposition du Président de la République. »

M. de Broglie, président du conseil. — Le gouvernement demande l'urgence.

M. Tolain s'oppose à l'urgence. Il est naturel que l'urgence soit demandée par un gouvernement qui redoute la vérité, qui bâillonne ses adversaires et qui est encore tout meurtri des coups qui lui ont été portés dans une autre enceinte. (Rires à droite.)

Mais le Sénat doit vouloir que la discus-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JEAN-FRANÇOIS L'INDÉPENDANT.

(Suite.)

Le chef, que l'on avait averti, entra presque aussitôt dans la hutte.

Les deux frères se levèrent, incertains de ce qui allait arriver : mais il ne les laissa pas longtemps dans cette incertitude ; car, s'avançant vers eux une main étendue et l'autre sur la poitrine, il prononça, d'un accent confus et sifflant, quelques mots qu'ils eurent peine à comprendre.

— Dieu me pardonne ! il parle français ! s'écria Paul, stupéfait.

— Oui, oui, Français ! répondit vivement le chef en frappant sur sa poitrine. Français, Daniel, répéta-t-il ; Ove, fils de Daniel.

Paul et Jean se regardèrent sans savoir ce qu'il voulait leur dire ; il fallut de longues explications au chef sauvage.

Enfin ils eurent compris qu'un matelot français, nommé Daniel, avait autrefois abordé dans l'île ; qu'il avait fait alliance avec une tribu à la

quelle il avait rendu de grands services et dont il était devenu le chef ; celui qui leur parlait était son fils adoptif et son successeur.

Ove ajouta que le Grand-Esprit avait pris en amitié les Caroucas, puisqu'il leur envoyait de nouveau deux frères blancs qui leur apprendraient beaucoup de choses nouvelles et les aideraient à vaincre leurs ennemis.

Il se tourna ensuite vers les femmes, et leur donna des ordres ; celles-ci sortirent, et reparurent bientôt portant des nattes qu'elles étendirent à terre, et des Calebasses pleines de viandes grillées, de fruits ou de poissons rôtis.

Les deux frères se regardèrent, ne sachant trop s'ils devaient accepter le repas qui leur était offert.

— Au diable le chat à neuf queues ! s'écria enfin Jean-François. Que nous retournions maintenant ou plus tard, maître Floch n'en époussetera pas moins nos vareuses ; ainsi restons ; l'occasion de dîner avec des sauvages ne se présente pas tous les jours.

Ils s'assirent, en conséquence, à la place qui leur fut indiquée, et se mirent à manger gaiement.

Ove leur fit passer une gourde pleine d'ouïcou, et recommença à leur parler de son père Daniel.

Il leur raconta comment celui-ci s'était marié parmi eux, et comment il répétait chaque jour que les hommes pâles étaient moins heureux dans leur pays que les Caroucas. Il leur vanta, avec cet or-

gueil de tous les sauvages, la fertilité de l'île, qui abondait en fruits et en gibier, l'adresse des femmes pour fabriquer les lits de coton et la liberté dont les Caroucas jouissaient dans les forêts.

A mesure que les gourdes d'ouïcou se vidaient, sa description devenait plus brillante, et les deux frères y prenaient plus d'intérêt.

La liqueur fermentée du manioc commençait surtout à agir sur Jean-François, lorsque Ove, se tournant vers la jeune femme qui avait la première aperçu les deux étrangers, lui ordonna de faire entendre le chant du Caroucas à ses hôtes.

Celle-ci posa son enfant à terre, s'accroupit près de lui, et, ramenant ses mains sur ses genoux avec une grâce modeste, elle commença d'une voix monotone et saccadée, mais douce :

« O femmes ! apportez les matoutous (1) de lanié, et couvrez-les d'ignames, de bananes et de bouillie de mouchache (2) ; car il y a au carbet (3) un hôte qui aime les fruits.

» Prenez vos flèches, ô jeunes gens, et poursuivez le latou ; tendez vos lacs aux grands lézards de la baie ; car il y a au carbet un hôte qui aime la chair des animaux.

» Enfants, plongez dans les flots, une pierre de

(1) Petite table.
(2) Fine fleur de farine de manioc.
(3) Case des sauvages.

chaque main, ou conduisez près de la cascade le grand-gosier que vous avez apprivoisé ; car il y a au carbet un hôte qui aime le poisson.

» Et vous, jeunes filles, chantez en agitant la calebasse pleine de cailloux, et dansez joyeusement comme les vagues autour du morne ; car il y a au carbet un hôte qui aime la joie.

» Et tous ensemble, dites à l'hôte qu'il reste sous notre toit, et qu'il prenne une femme dans notre tribu.

» Car les Caroucas sont parmi les hommes semblables au mancefenil (4) parmi les oiseaux : la terre est à eux, et ils sont leurs maîtres. »

La jeune femme se tut ; de grands cris s'élevèrent dans la cabane pour l'applaudir. Exalté par l'ouïcou, Jean-François cria plus haut que tous les autres, et, se tournant vers son frère :

— Voilà des gens heureux, petit Paul, dit-il ; ils dorment, mangent et se promènent à leur fantaisie, du moins.

— Si nous restions avec eux ? s'écria Paul qui était ivre.

— Pour être indépendants !
— Et pour éviter la garcette de maître Floch.
— J'y pensais, petit Paul.
— Faisons-nous sauvages, Jean-François.
— Soit, s'écria le novice en essayant de se lever.

(1) Oiseau de proie.

sion soit complète, éclairée. Il faut pour cela au moins que le rapport soit connu. (Réclamations à droite.)

A la suite de quelques observations, le Sénat a renvoyé à aujourd'hui jeudi la discussion.

COMPLÈMENT DU DISCOURS DE M. PARIS, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Voici la fin du discours prononcé par M. le ministre des travaux publics, dont nous avons publié la première partie :

«... On a parlé de coup d'Etat : ce qui est un coup d'Etat, c'est de s'emparer de tous les pouvoirs, au lendemain des malheurs de la France ; c'est de dissoudre les conseils généraux, c'est de mettre la volonté d'un homme au-dessus de celle du pays pour retarder la convocation de l'Assemblée nationale, et cela en pleine invasion, quand il était nécessaire de grouper toutes les forces vives du pays pour résister à l'ennemi.

» On voulait, par étapes nécessaires, arriver lentement, mais sûrement, à substituer au régime actuel celui d'une Assemblée unique, d'une Convention. (Bruit.)

» Le Maréchal-Président de la République, scrupuleux observateur des lois constitutionnelles, a constaté, dès la réunion de la Chambre, que l'accord ne pouvait s'établir entre elle et le Sénat. Il a pourtant essayé de réaliser cet accord en constituant le ministère Dufaure.

» Il y a eu onze scrutins sur des propositions de M. Dufaure. M. Dufaure a été battu onze fois, notamment sur la question relative à une modeste augmentation de traitement pour les curés de campagne, sur l'amnistie au sujet de laquelle tant de candidats avaient pris des engagements qu'ils n'ont pas tenus.

» La proposition Gatineau, combattue par M. Dufaure, a été votée par la Chambre. Le Sénat n'a pas voulu qu'une amnistie partielle devint une cause d'injustices et a repoussé cette proposition, même modifiée, dans les termes qu'avait pu accepter M. Dufaure. C'est donc bien la Chambre qui l'a renversé. (Interruption à gauche.)

» Le cabinet de M. Jules Simon n'a pas été plus heureux. Il n'a jamais pu se faire dans la Chambre une majorité qui appartient à la politique républicaine et conservatrice. (Dénégation à gauche.)

» La Chambre a voté en première lecture une loi qui tendait à transformer tous les conseils municipaux en clubs, délibérant sous la pression des électeurs : elle a aussi voté une loi qui détruisait celle que M. Dufaure avait fait adopter sur le régime de la presse.

» C'est après le vote de ces deux lois, que le ministère n'avait pas assez combattues, que M. le Maréchal a dit : C'est assez. (Nouveau bruit sur les mêmes bancs.)

» Il y a des regrets auxquels tout citoyen a le droit de rester fidèle ; mais ce qui réunit les conservateurs, c'est la défense des grands intérêts sans lesquels aucune société n'est possible. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Le gouvernement leur demande de s'unir contre le péril, contre une invasion, l'attente du radicalisme. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Bruits et rires à gauche.)

» C'est alors qu'il a appelé des hommes décidés à soutenir une politique résolument constitutionnelle et conservatrice sans épithète. (Très-bien ! à droite.)

» Tel est le programme du gouvernement.

» Il fait appel à tous ceux qui sont conservateurs. On a cherché à les diviser, et en effet ils sont divisés sur la forme de gouvernement.

» M. Gambetta disait qu'en France les tories auraient toujours le concours des whigs ; cependant on a vu échouer M. de Rémusat, on en a vu échouer bien d'autres, sans compter ceux qui, ayant réussi, sont les prisonniers des radicaux. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

» Les tories du parti républicain n'existent qu'à cette condition.

» Le programme radical reste debout dans toutes ses parties, et c'est en vain qu'on cherche à déguiser ce fait sous des protestations d'union de toutes les fractions de l'opinion républicaine.

» M. Dufaure ne se faisait pas d'illusions sur cette prétendue union, il en montrait le néant et déclarait qu'il ne pourrait jamais adhérer aux programmes de certains de ses collègues. Si les conservateurs sont divisés sur une question de principe... (Un coup de sifflet se fait entendre. — Bruit prolongé.)

» L'orateur proteste contre ce coup de sifflet adressé à un membre du gouvernement.

» Plusieurs membres disent que ce coup de sifflet est parti d'une des tribunes.

» M. le président dit que cet incident est douloureux, et qu'il serait regrettable qu'on pût soupçonner un membre de la Chambre d'un acte aussi inqualifiable. (Dénégations à gauche.)

» M. le ministre des travaux publics dit que la Chambre émettra un ordre du jour pour clore cette discussion.

» Cet ordre du jour ne sera pas indifférent au gouvernement ; mais, en définitive, le jugement du conflit est soumis au Sénat d'abord, et après que le Sénat se sera prononcé, ce sera la France, le juge suprême, qui parlera. (Applaudissements à droite.)

» Le ministère attend son jugement ; il rappelle aux conservateurs qu'ils se sont retournés après les journées de juin, après les malheurs de 1871 ; il les invite à se réunir encore pour suivre le Maréchal et les hommes qu'il a choisis. (Très-bien ! à droite.)

» Ces hommes feront résolument leur devoir. (Très-bien ! à droite.) Et quand la France aura été consultée, elle rendra un de ces verdicts qui arrêtent un pays sur la pente de la décadence. (Applaudissements répétés à droite.)

Chronique générale.

Voici le texte de l'ordre du jour des gauches, adopté par 363 voix contre 158 :

Hourra ! pour les peaux tannées ! Nous voulons devenir de vrais Caroucas, pour que la terre nous appartienne et que nous soyons nos maîtres, comme dit la chanson.

Lorsque Ove connut la décision des deux frères, il témoigna une grande joie, ainsi que le reste de la tribu ; on apporta de nouvel ouïcou, et l'orgie continua jusqu'à ce que tous fussent tombés étendus sur leurs nattes.

IV.

Lorsque François et Paul se réveillèrent le lendemain, il était déjà tard. Ils eurent quelque peine d'abord à se reconnaître ; mais, après avoir rassemblé leurs idées, ils se rappelèrent ce qui s'était passé.

Effrayés de leur escapade, ils coururent au rivage, espérant que les embarcations auraient été envoyées à leur recherche ; mais, en arrivant sur la grève, ils n'aperçurent plus la frégate.

Un orage qui s'était élevé dans la nuit l'avait forcée à prendre le large.

Le capitaine Livel essaya pendant quelques jours de regagner l'île, mais sans pouvoir y réussir ; enfin, craignant de compromettre la *Félicité* par un plus long séjour dans ces parages, et pensant qu'il était d'ailleurs trop tard désormais pour porter secours aux deux frères, qui avaient sans doute péri, il se décida à continuer sa route.

Jean et Paul, comptant sur le retour de la frégate, restèrent plusieurs jours sur le rivage ; mais, au bout d'une semaine, ils perdirent enfin toute espérance.

Ce fut d'abord pour eux un cruel désappointement ; car, malgré la résolution prise quelques jours auparavant sous l'influence de l'ouïcou, et les promesses faites à Ove, ils ne pouvaient s'habituer à l'idée de ne plus revoir la France.

Cependant, la première douleur passée, Jean-François prit courageusement son parti. Il y avait, en effet, dans cette nature indomptable une énergie et une élasticité qui la rendait propre à supporter tous les revers. Il tâcha même de se persuader que tout était pour le mieux.

— En définitive, dit-il à Paul qui gardait la tête basse et le cœur gros, nous ne pouvions vivre plus longtemps à bord. Le capitaine était un tyran, et maître Floch un brutal que j'aurais fini par poignarder à coups d'épissoir. Ici nous vivrons à notre fantaisie, et cela dédommage du reste. Rappelle-toi ce que je t'ai toujours dit, petit Paul ; je veux être indépendant.

— Soyons donc indépendants, dit tristement le bossu.

Et tous deux retournèrent au carbet du chef Ove.

Jean-François lui déclara qu'il voulait entrer dans leur tribu, et être leur ami comme l'avait été

« La Chambre des députés, » Considérant que le ministère formé le 17 mai par M. le Président de la République, et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe des gouvernements parlementaires ;

» Qu'il s'est dérobé, le jour même de sa formation, à toute explication devant les représentants du pays ;

» Qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens dont il pourrait disposer ;

» Qu'à raison de son origine et de sa composition il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République, coalition conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre ;

» Que c'est ainsi que depuis le 17 mai il a laissé imprimer les attaques dirigées contre la représentation nationale et les provocations directes à la violation des lois ;

» Qu'à tous ces titres il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et les intérêts,

» Déclare que les ministres n'ont pas la confiance des représentants de la nation et passe à l'ordre du jour. »

M. Paris, ministre des travaux publics, a déclaré, et il a bien fait, qu'un pareil texte n'étonnerait personne et que l'on n'attendait pas moins de cette triste Chambre. Elle finit, comme elle devait finir, dans le mensonge et la calomnie.

M. de Meaux ministre de l'agriculture et du commerce, a fait, dans le 4^e bureau, une déclaration qu'il est important de connaître :

« J'avais espéré, a-t-il dit, que, dans le Sénat, il ne serait pas question de l'étranger. Je ne connais dans ce pays aucun parti qui veuille la guerre, et, Dieu merci, l'étranger ne partage pas les craintes qu'on a cherché à soulever, et que j'entendais, samedi dernier, soulever à la Chambre des députés, et que j'ai eu la douleur d'entendre reproduire dans le bureau.

» Ces craintes seraient déjà dissipées si, après avoir laissé M. Gambetta les exprimer, on avait permis au ministre des affaires étrangères de lui répondre, et dans ce moment même, M. le duc Decazes est à la tribune pour montrer à tous que les cabinets étrangers rendent à la France et au gouvernement de M. le Maréchal une justice que quelques adversaires nous refusent dans notre propre pays.

» M. le Président fait en ce moment usage de sa prérogative, et ce serait porter contre nos lois constitutionnelles une accusation bien grave que de prétendre qu'une prérogative assurée par elle peut mettre en péril la sûreté du pays.

» Quoiqu'il arrive, les services publics sont assurés jusqu'à la fin de l'année actuelle, et, à travers des circonstances exceptionnelles, le budget de 1878 ne sera en aucun cas voté

autrefois Daniel. Ove montra une grande joie.

— Un de nos frères se fait justement recevoir guerrier aujourd'hui, dit-il ; nos amis blancs verront à quelles conditions on fait partie de la tribu des Caroucas.

Jean et Paul se jetèrent un regard.

— J'ai peur, frère, dit celui-ci à demi-voix, qu'il nous demande d'abandonner nos culottes.

— Dans tous les cas, elles ne tarderaient pas à nous abandonner d'elles-mêmes, observa Jean.

— Mais ils voudront nous peindre à l'huile comme eux !

— Cela nous préservera des moustiques et du poudin de mer.

— D'ailleurs, observa Ove qui les avait écoutés, ne faut-il pas qu'un Caroucas reconnaisse son frère à la manière dont il est peint ?

— Soit, murmura Paul ; mais j'aurais bien voulu que l'indépendance sauvage allât jusqu'à permettre des culottes.

Cependant la tribu se réunissait ; le jeune homme qui se présentait pour être reçu parmi les guerriers fut amené, et s'assit à terre au milieu de l'assemblée.

Son père s'approcha, et lui fit un long discours, dans lequel il l'exhortait à combattre courageusement l'ennemi et à supporter toutes les douleurs avec patience, afin de prouver qu'il était un véritable Caroucas.

plus tard que le budget de 1877 n'a été voté par la Chambre elle-même dans la plénitude de son indépendance. »

M. Victor Hugo ayant demandé ce que feraient le Maréchal dans le cas où les électeurs lui renverraient la même majorité, M. le ministre dit que la question qui lui est posée engage directement la responsabilité du Président de la République, et que dès lors il n'a pas à répondre.

M. Victor Hugo a dit qu'on lui avait répondu la même chose en 1854.

M. le ministre, sans vouloir revenir en arrière sur des souvenirs historiques, fait observer que la principale différence, fait Constitution de 1848 et la Constitution actuelle consiste précisément dans le droit légal de dissolution attribué maintenant au Président de la République.

En 1854, il était en face d'une Assemblée souveraine qu'il n'avait pas le droit de dissoudre ; aujourd'hui, ce qu'il demande au Sénat, c'est l'application unique de la loi.

Il n'y a pas d'analogie à établir entre ces deux situations.

Voici le texte de la proposition de M. Bourgeois qui a été si particulièrement désagréable à M. Gambetta : « A l'occasion des comptes du gouvernement du 4^e septembre, la Cour des comptes constate un déficit de deux cents millions au moins dont la justification n'a pu être faite. En conséquence, je demande que l'examen de cette question importante soit soumis à la Chambre des députés avant la séparation. »

M. de Mayol de Lupé écrit dans l'Union :

« Nous ne nous attarderons pas aujourd'hui à discuter les paroles prononcées soit au nom du gouvernement, soit au nom de la gauche, à la Chambre des députés. La situation reste confuse. Les actes vont remplacer les polémiques.

» Mais un devoir s'impose à nous. Le parti royaliste a une vie propre, en dehors du Parlement, où nos amis usent de la liberté de leurs jugements, sans porter atteinte à la liberté des nôtres. Nous devons dire la vérité, telle du moins qu'elle nous apparaît.

» Sur le terrain choisi par le ministère, la lutte nous paraît mal engagée. Mais ce ne sera point pour nous une raison d'abandonner le champ de bataille. La Contre-Révolution commence ; le maréchal de MacMahon a voulu se mettre à sa tête ; notre place est à ses côtés.

» Toutefois, il nous importe de définir les responsabilités que nous acceptons. Résolus à défendre le Maréchal, nous sommes tenus envers la France et envers nous-mêmes à manifester nos convictions et à faire entendre une parole sincère.

» La crise électorale qui se prépare s'offre à nous avec le caractère d'une gravité tout exceptionnelle. Parmi ceux qui nous y mènent, nul n'oserait indiquer une issue, et pourtant la Chambre qui sortira d'un nouveau scrutin sera la Chambre de la rétri-

Puis, prenant un manœuvrier, il en frappa son dos jusqu'à ce que la tête de l'oiseau de proie eût été brisée sur celle du jeune homme.

Alors, s'armant des dents tranchantes d'un *acouty*, il lui découpa la peau en tous sens, froissant ses plaies avec le manœuvrier qu'on avait brossé dans du jus de piment, et finit enfin par lui manger le cœur de l'oiseau.

Le jeune sauvage, qui avait supporté ces affreuses tortures sans pousser une plainte, fut ensuite déposé dans un lit de coton, où son père annonça qu'il jeûnerait cinq jours.

Au bout de ce temps il devait être déclaré guerrier, et digne de chasser et de combattre avec les Caroucas.

(La suite au prochain numéro.)

Sous le titre : *Magic et Physique amusante*, la Librairie Calmann Lévy vient de faire paraître une œuvre posthume de Robert-Houdin. Non-seulement elle est instructive et amusante en ce qu'elle révèle les curieux secrets de l'habile enchanteur, mais elle est, grâce aux dessins qui en accompagnent le texte, elle permet aux gens du monde de nous les eux-mêmes en pratique ce que Robert-Houdin se permettait modestement ses *trucs*, et ce qui n'était que de merveilleuses applications de la mécanique et de la physique, souvent dignes du génie de Vaucanson.

...sion qui, comme l'a justement rappelé l'honorable M. Pâris, peut être ou partielle ou totale.

Le gouvernement parle de « maintenir intactes les institutions qui nous régissent » ; mais que vaudra ce programme si les électeurs seront invités à choisir des députés investis par la Constitution du droit de participer un jour au changement total de ces institutions ?

La crise ne sera définitivement ouverte que par le vote du Sénat en faveur de la dissolution. Nous devons, à ce sujet, nous expliquer avec une entière franchise.

Comme royalistes, nous ne pouvions accepter la dissolution, sans être assurés que nous ne fournirions pas une occasion de retarder l'heure des solutions nécessaires.

Nous avons demandé des garanties, et, ce qui n'avait pas été fait le 20 novembre 1873, a été fait dans les circonstances présentes. Aussi n'avons-nous pas à condamner, au nom de nos principes, le vote de la dissolution, comme nous avons condamné le vote de la prorogation des pouvoirs.

Mais les satisfactions données aux consciences royalistes n'ont pu détruire notre conviction, fondée sur des considérations de politique générale, que, dans les conditions actuelles, la dissolution est une aventure.

Faire appel à la France sans savoir ce qu'on lui demande, ou, si on le sait, sans oser le lui dire, c'est vouloir s'exposer à être vaincu.

Lorsque M. le maréchal de Mac-Mahon affirme que la France, comme lui-même, repousse le radicalisme, il exprime un sentiment que la France est prête à ratifier. Mais lorsque le gouvernement ajoute à cette parole des déclarations républicaines, il désarme le Maréchal, décourage ses meilleures troupes, enhardit ses adversaires, éveille des défiances et laisse soupçonner, à tort ou à raison, certaines affinités avec un parti qui, pour renverser la République, a coutume de lui jurer fidélité.

Nous n'avons rien voulu dissimuler, nous avons dit ce que nous pensions de la dissolution. L'avenir nous apprendra si nos craintes sont exagérées ; mais nous ferons du moins tous nos efforts pour écarter les dangers que nous entrevoyons.

L'union des forces monarchiques peut encore être un instrument de salut ; nous avons la confiance que, dans la lutte électorale, les divisions, que nous avons eu trop souvent à déplorer, cesseront devant la nécessité pressante de resserrer le faisceau de ces forces. — *H. de Mayol de Lupé.*

Dans le *Journal des Débats*, M. John Le-moine dit :

« La Chambre affectait de respecter le Président ; C'ÉTAIT FAUX. »

L'aveu est cynique, mais instructif et bon à rappeler aux électeurs.

Les journaux radicaux, la *République française* entre autres, ne reproduisent pas les discours de M. Decazes et de M. Pâris. Par contre, le galimatias de M. Jules Ferry s'étale tout au long dans leurs colonnes.

Bonne foi radicale !

Le pointage des chiffres obtenus par les commissaires dans les bureaux du Sénat donne une probabilité de 21 voix de majorité à la dissolution.

Les députés républicains se moquent de ce résultat mesquin. Pourquoi alors mener si grand tapage d'une République votée à une voix de majorité ?

Les députés des gauches doivent adresser un manifeste au pays aussitôt après la dissolution.

M. Littré, qui depuis quelques jours a dû prendre le lit, est dans un état de santé très-alarmant. Les forces diminuent rapidement. M. Littré est âgé de 76 ans. Sa maladie ne paraît être autre qu'un état profond d'anémie.

On lit dans la *Gazette de France* :

« On vend pendant le carnaval, dans les

faubourgs de Paris, un petit livre qui a pour titre : « *Catéchisme poissard, ou l'art de s'eng... sans se fâcher.* »

C'est dans cet ouvrage de haute littérature que le chef de l'opposition a fait son éducation parlementaire, paraît-il.

A l'Assemblée nationale, M. Gambetta se tenait encore. On avait tant dit qu'il avait une « éloquence d'estaminet » et une attitude « d'habitué de tabagie », qu'il s'observait. A la Chambre actuelle, il s'abandonne absolument. Il se sent tellement maître de cette majorité, il est si sûr de la domination qu'il exerce sur tous, depuis M. Léon Renault jusqu'à M. Naquet, qu'il ne se donne plus la peine d'un peu de gêne à la tribune.

Il s'y permet tout : les poses les plus débraillées ; les coups de gosier à la Rabagas, comme les injures les plus violentes et les moins relevées.

Il faut avoir assisté à une de ces séances d'un laisser-aller tout belleillois pour bien comprendre où en est la majorité qui accepte pour chef une telle personnalité, et d'expliquer pourquoi le régime parlementaire est à l'agonie en France. »

Guerre d'Orient.

L'*Evening Standard* prétend que la lenteur que mettent les Russes à tenter le passage du Danube est due principalement à la mauvaise administration de l'armée. Il dit même qu'au quartier général russe on commence à douter si l'armée sera jamais en état de franchir le fleuve. L'empereur Alexandre serait très-désappointé de cette situation et songerait à retourner à Kiev, sa santé ne lui permettant pas de supporter le climat malsain de la Roumanie.

Cependant, depuis quelques jours, on remarque une grande activité qui démontre que le passage du Danube ne tardera pas à être entrepris. Mais sur quel point ? Le général russe Hoheneaux répondait que le point où les Russes franchiraient le Danube dépend des circonstances, qui peuvent faire changer du jour au lendemain l'endroit antérieurement fixé. Des équipages considérables de ponts sont dirigés sur Braïla et sur Giurgevo. Les Russes cantonnés sur les bords de l'Olta achètent toutes les barques des meuniers et font des approvisionnements de pièces de bois qui serviront probablement à relier les barques entre elles pour faire des ponts flottants.

Les négociations relatives à la coopération de l'armée roumaine n'ont pas encore abouti ; cependant les négociations engagées en vue de la conclusion d'une alliance russo-roumaine effective continuent.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DU COLLÈGE.

La musique du collège, dirigée par M. Meyer, se fera entendre dimanche prochain, à 8 heures 1/4 du soir, dans le Square du théâtre.

Programme :

1. Belgique, marche..... X...
2. Béatrice, fantaisie..... BELLINI.
3. Fantaisie sur des motifs de..... VENZANO.
4. Une Chasse, fantaisie..... MARIE.
5. Follie, mazurka..... COUTURIER.

Angers. — Voici quel a été le résultat de la grande course de fond d'Angers à Tours (240 kilomètres aller et retour) :

La vitesse moyenne obtenue par MM. Thissier et Therron est de 20 kilomètres 820 mètres à l'heure, temps d'arrêt compris.

La vitesse obtenue par tous les coureurs est de 19 kilomètres à l'heure, toujours temps d'arrêt compris.

Dans l'ordre d'arrivée à Angers, voici le nom des vainqueurs :

1. Thissier, Chambéry, 3 h. 40
2. Therron, Paris, 3 43
3. Clément, Lyon, 4 22
4. Saint-Faust, Montauban, 5 09
5. Quesnel, Paris (17 ans), 5 50
6. Guilhmaison, Montauban, 5 50 3 s.

M. Villetard, de Paris, qui était passé le premier à Saumur mardi matin, à 6 h. 7 m. 3/4, ne figure pas, comme on le voit, dans la liste des vainqueurs.

L'année dernière, le mardi 6 juin, les concurrents, qui étaient partis d'Angers à 4

heures précises du matin, étaient de retour dans la même ville aux heures suivantes :

1. Thissier, Chambéry, 3 h. 25 m. — 2. Thuillet, Paris, 4 h. 15 m. — 3. Chopin, Paris, 4 h. 20 m. — 4. Jactel, Tours, 4 h. 35 m. — 5. Laumailé, Châteaugontier, 4 h. 48 m. — 6. Clément, Chalonnes-sur-Loire, 4 h. 50 m.

Therron, de Paris, après avoir passé l'un des premiers à Saint-Mathurin et à Saumur, avait fait une chute qui l'avait forcé de renoncer à la course ; il a pris sa revanche cette année.

Cette année, dit l'*Union de l'Ouest*, M. Thissier, qui l'année dernière arrivait épuisé, paraissait encore très-dispos, se tenant ferme et droit sur son vélocipède. M. Therron, distancé de trois minutes seulement, était à bout de forces. Etant donnée la complexion différente des deux concurrents, il nous paraît que M. Therron a encore plus de vitesse, et M. Thissier plus de fond.

Voici ce que dit le *Patriote* à propos de la fête vélocipédique qui a eu lieu dimanche à Angers :

« Jamais, croyons-nous, course de chevaux n'a offert plus d'attraits, excité plus d'ardeur, mis au jour plus d'habileté et d'adresse que cette simple course sur cet instrument mécanique perfectionné qu'on nomme le vélocipède.

On a pu rire il y a dix ans de l'application des vélocipédistes au point de vue pratique. Il suffit d'avoir assisté à la fête de dimanche pour comprendre que dans bien des circonstances le vélocipède peut être d'une très-grande utilité. Nous nous étonnons qu'on n'ait pas encore songé en France à former dans l'armée quelques compagnies de vélocipédistes qui comme coursiers et même comme éclaireurs pourraient rendre des services signalés.

Il faut que les amateurs de sport en prennent leur parti : le vélocipède a fait ses preuves et peut les faire encore, et le meilleur cheval de courses ne pourrait lutter pendant une demi-heure avec un bon vélocipédiste : à plus forte raison quand il s'agit d'un parcours de 240 kilomètres comme dans la grande course de mardi. »

Par décret du 16 juin, ont été nommés :

Président du tribunal de Chinon, M. Bodin, juge à Vendôme, en remplacement de M. Prévost, décédé.

Procureurs de la République : à Angers, M. Morançais, procureur de la République à Laval ; à Laval, M. Colas de la Noue, procureur de la République à Cholet ; à Cholet, M. Bruas, procureur de la République à Mamers ; à Mamers, M. Hommey, procureur de la République à Châteaugontier ; à Châteaugontier, M. Pavie, substitut au Mans.

Substituts : au Mans, M. Vilfeu, substitut à Mayenne ; à Mayenne, M. Vrac, substitut à Mamers ; à Mamers, M. Leddet, avocat, attaché de 2^e classe à Angers ; à Loudun, M. Deribéré-Desgardes, juge suppléant, en remplacement de M. de Trémaudan, nommé juge à Paimbœuf ; à Tours, M. Miron de l'Espinau, substitut à Blois ; à Vendôme, M. Derouet, substitut à Segré.

Une session pour la licence ès-lettres s'ouvrira à Rennes le jeudi 5 juillet 1877. Les candidats devront se faire inscrire d'avance et donner leurs adresses.

Pour le baccalauréat ès-lettres, à cause du grand nombre des candidats que réunit la session de juillet et d'août dans les quatre centres d'examen de l'Académie de Rennes, il sera nécessaire d'ouvrir la session à Rennes le lundi 9 juillet, pour qu'elle puisse se terminer à Brest vers le 31 août.

A Rennes, les candidats pour le baccalauréat ès-lettres non scindé et les candidats pour la deuxième partie du baccalauréat ès-lettres passeront, généralement et sauf quelques exceptions, avant les candidats pour la première partie. Pour tous ces candidats de la session de Rennes, le registre des inscriptions sera ouvert le mercredi 20 juin et clos le mercredi 4 juillet.

Pour les sessions d'Angers, de Nantes et de Brest, le registre des inscriptions, pour le baccalauréat ès-lettres, scindé ou non scindé, sera ouvert dans les bureaux de MM. les inspecteurs d'Académie le 5 juillet et clos le 20 du même mois.

A Rennes, à Angers, à Nantes et à Brest, chaque candidat, en se faisant inscrire, devra indiquer si c'est pour le baccalauréat ès-

lettres non scindé, ou bien pour la première ou la seconde partie du baccalauréat ès-lettres scindé, qu'il demande à subir les épreuves. Le jour où il devra se présenter lui sera indiqué d'avance. Les candidats pour la deuxième partie, ou bien pour le baccalauréat non scindé, devront, dans leur demande d'inscription, constater leur droit d'être inscrits et désigner la langue moderne sur laquelle ils voudront être examinés. Si c'est l'espagnol ou l'italien, ils devront mentionner l'autorisation qu'ils auront dû obtenir d'avance. S'ils ont obtenu devant une autre Faculté le certificat d'aptitude pour la première partie, ils devront prier M. le recteur de l'autre Académie de transmettre l'indication de leurs notes d'examen.

Dans chaque centre d'examen, la Faculté des lettres participera avec la Faculté des sciences aux examens pour le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial. Pour ces examens et pour les inscriptions qui les concernent, il faudra consulter l'affiche qui sera publiée par la Faculté des sciences.

Dernières Nouvelles.

Paris, 21 juin, 9 h. 46, matin.

L'*Officiel* contient six nominations de sous-préfets ; il annonce aussi pour aujourd'hui l'émission de bons du Trésor à 470 fr., produisant 20 fr., remboursables à long terme à 500 fr. par voie de tirage au sort ; cette émission est destinée à favoriser les travaux publics.

Le *Petit Parisien* est poursuivi.

L'Autriche mobilise son armée et dirige ses troupes vers la frontière de Serbie.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Financière.

Bourse du 20 juin 1877.

Les réalisations commencées hier par les syndicats ont continué aujourd'hui ; pour les faciliter on a fait coter les premiers cours en hausse sensible ; après des alternatives de hausse et de baisse, la clôture s'est faite à peu près au plus bas en baisse de quelques centimes sur la veille à 69,50 sur le 3 0/0, à 105,50 sur le 5 0/0 et à 69,85 sur le 5 0/0 italien, on avait débuté à 69,90, 105,85 et 70,30. Les demandes de 5 0/0 au comptant étant nulles, on a eu recours à un formidable escompte de 243,000 francs de rentes pour soutenir ce fonds. Les recettes générales n'ont acheté que 8,000 fr. de 3 0/0 et 29,000 de 5 0/0. Les cotes des États les plus directement intéressés dans la question d'Orient sont faibles. Les consolidés anglais sont lourds de 94 3/8 à 94 7/16. Les florins autrichiens en or ont reculé à 57 ; les banquiers allemands avaient envoyé des ordres de ventes de chemins Autrichiens et Lombards. La Banque de France continue son mouvement de reprise, elle s'était élevée un moment à 31,25. Très-brillant au début, le groupe du Crédit mobilier espagnol était faible en clôture. On finit à 445 sur la Compagnie transatlantique après 462,50 ; à 438,75 sur le Nord de l'Espagne après 443,75, et à 467,50 sur le Crédit mobilier espagnol après 480. Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer français donnaient lieu à peu d'affaires, mais leurs cours étaient fermes.

(Correspondance universelle.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8^o.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	70	50		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	625	10		Canal de Suez	668	75	1 25
4 1/2 %	98	50		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	645			Crédit Mobilier esp.	472	50	7 50
5 %	103	00		Crédit Mobilier	132	50	3 75	Société autrichienne	469	50	1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	493	75		Crédit foncier d'Autriche	462	50	2 50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	429	75		Charentes, 500 fr. t. p.	220		2 50				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490			Est	602	50		Orléans	333		
1865, 4 %	509			Paris-Lyon-Méditerranée	995		3 75	Paris-Lyon-Méditerranée	330		
1869, 3 %	386			Midi	780			Est	318	50	
1871, 3 %	375			Nord	497	50	6 25	Nord	331	25	
1875, 4 %	483			Orléans	1039	75	1 25	Ouest	319	25	
1876, 4 %	470			Ouest	667	50		Midi	348	25	
Banque de France	4085			Vendée, 500 fr. t. p.	1265			Charentes	236	50	
Comptoir d'escompte	665			Compagnie parisienne du Gaz	445			Vendée	153		
Crédit agricole, 300 f. p.	310			C. gén. Transatlantique	445		17 50	Canal de Suez	590		
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 juin 1877)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-omnibus
6 — 45 — — — — —	omnibus
9 — 1 — — — — —	omnibus
1 — 36 — — — — —	soir, omnibus
4 — 10 — — — — —	soir, omnibus
7 — 15 — — — — —	soir, omnibus
10 — 37 — — — — —	soir, omnibus

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin	direct-omnibus
8 — 31 — — — — —	omnibus
9 — 40 — — — — —	omnibus
11 — 40 — — — — —	soir, omnibus
4 — 44 — — — — —	soir, omnibus
10 — 28 — — — — —	soir, omnibus

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre,
A SAUMUR
CONFECTIONS

Très-grand choix de vêtements confectionnés en Couil et en Alpaga pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS. Ces rayons sont assortis de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts; le **bon marché**, la **solidité** et l'**élégance** y sont réunis.

Markettes, Vestons et Gilets, pacha noir, très-brillant et très-solide de teint. Vestons, Gilets et Pantalons, couil et toile nationale. Pantalons couil pour colléges.

Vestons toile bleue et carouba. Chemises habillées, blanches et couleurs. Chemises de travail. — Gilets de flanelle santé.

CHAPEAUX en tous genres : FEUTRE DUR, FEUTRE MOU, PAILLE BLANCHE et COULEUR, pour hommes et cadets. Nous recommandons notre incomparable CHAPEAU DE JONC à..... **0,25 c.** || CASQUETTES SOIE NOIRE, très-belle qualité, depuis..... **1,75 c.**

Choix immense de Tissus tout Laine et Laine et Soie, pour Robes de Mariées.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE PROPRIÉTÉ

Au canton des Boispins, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Comprenant : 2 hectares 25 ares de vigne en plein rapport et 1 hectare 11 ares de terre, avec maison, servitudes, écurie en construction, cour, jardin, caves avec pressoir. Le tout joint au midi et au couchant des chemins, au levant M^{me} de la Frégoillère, au nord Daviau, Bourgeon, Sanzay. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (324)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877, UNE MAISON Avec Ecurie et Remise, Sise à Saumur, rue Dacier, Actuellement occupée par M. le docteur Bossard. S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (313)

Commune de Chemellier.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Chemellier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Chemellier, le dimanche 8 juillet 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 1041 mètres courants de terrassements	1,330 f. 98
2° 1041 mètres courants d'empièvements	2,798 21
3° Travaux d'art (un aqueduc)	471 63
4° Pavage	120 "
5° Perfectionnement et cylindrage	455 75
Total	4,876 f. 57

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voier du canton de Gennes et à celui de M. l'agent-voier de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de voiture, âgée de quatre ans, taille 1 mètre 50 centimètres. DEUX VOITURES : phaéton et petite carriole anglaise, et harnais. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUBE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur. Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{arral}. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du *Codez*; elles sont recommandées journalièrement par les médecins pour combattre l'*Asthme*, la *Bronchite*, le *Catarrhe pulmonaire* et l'*Oppression* qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine. Exiger sur chaque boîte la signature B^{arral}. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir. Exiger sur chaque boîte la signature *Jouanique*. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de *COPAHU* dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux facons suffisent dans la plupart des cas. Exiger sur chaque flacon la signature *Raquin*. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUBE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement. Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs. Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 18, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons : Orléans, Lyon, Ouest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brochet, pour guérir les engelures en deux heures. DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU. (594)



MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les excellentes *Pilules purgatives et dépuratives de CAUVIN* sont employées avec succès, soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------|-----------------------------|-----------|--|--------------------------|---------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|-------------------|--|---------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|-------------------------|---|---------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------|------------|-------------------------|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|-------------|---------------------------------|----------|------------------------------|-----------|--------------|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------|--|----------------------------|-------------------|---------------------------------|----------------------------|-----------|-------------|------------------------|---|---------------|-------------|-----------|----------------------------|---|-----------------------------------|------------------|------------------------------|---|----------|---|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|--------------------|
| Acreté du sang. | Age critique, retour d'âge. | Aigreurs. | Angine, esquinancie, mal de gorge chronique. | Apoplexie, coup de sang. | Asthme. | Bile, maladies bilieuses. | Bourdonnements d'oreilles. | Bronchite, rhume, catarrhe. | Catarrhe pulmonaire, vésical. | Cauchemar. | Clous, furoncles. | Constipations, échauffement d'intestins. | Couches (suite de). | Convalescence difficile. | Crachement de sang. | Dartres, maladies de la peau. | Débilité, faiblesse générale. | Démangeaisons. | Digestions laborieuses. | Echauffement de la poitrine, des intestins. | Engorgements. | Engourdissements. | Epilepsie, haut mal, mal caduc. | Erysipèles (disposition aux). | Étouffements. | Faiblesse. | Fièvres intermittentes. | Flatusosité, vents, gaz, coliques ventueuses. | Flueurs blanches. | Foie (maladies chroniques du). | Gale (suite de la). | Gastralgie. | Glaïres, affections glaireuses. | Glandes. | Goutte, rhumatisme goutteux. | Gravelle. | Hydropisies. | Hypochondrie, spleen, mélancolie. | Hystérie, vapeurs. | Indigestions (disposition aux). | Inflammation chronique des intestins de la poitrine. | Insomnie, mauvais sommeil. | Jaunisse, ictère. | Lait répandu, maladies lactées. | Maux de tête, céphalalgie. | Migraine. | Névralgies. | Obstructions internes. | Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières. | Palpitations. | Paralysies. | Pituites. | Rachitisme, enfants noués. | Règles ou flux menstruel (retard, difficultés des). | Rhumatismes, douleurs, traîneurs. | Rhumes négligés. | Sciatique, goutte sciatique. | Scrofules, écrouelles, humeurs froides. | Sevrage. | Suppressions de caillères, vésicatoires sétons. | Supuration d'oreille. | Tiraillements d'estomac, déjections. | Ulcères, plaies suppurantes. | Varices ulcérées. | Vers intestinaux. | Vertiges. | Vapeurs nerveuses. |
|-----------------|-----------------------------|-----------|--|--------------------------|---------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------|-------------------|--|---------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|-------------------------|---|---------------|-------------------|---------------------------------|-------------------------------|---------------|------------|-------------------------|---|-------------------|--------------------------------|---------------------|-------------|---------------------------------|----------|------------------------------|-----------|--------------|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------|--|----------------------------|-------------------|---------------------------------|----------------------------|-----------|-------------|------------------------|---|---------------|-------------|-----------|----------------------------|---|-----------------------------------|------------------|------------------------------|---|----------|---|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|-----------|--------------------|

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872
Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BARRIÈRE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, espagnol expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. CODET.